

Les immobilisations industrielles, certains avoirs extérieurs de l'Allemagne, ainsi que sa marine marchande et divers approvisionnements enlevés à l'ennemi, serviront à payer les réparations.

L'AIR est une assemblée composée de représentants des 19 gouvernements susdits et des secrétariats internationaux. La quotepart du budget de l'Agence que chaque pays doit acquitter est calculée d'après le pourcentage des réparations qui lui sont accordées.

Pour l'année civile 1950, la contribution du Canada a été fixée à \$16,500. On croit que l'Agence terminera sa tâche l'année prochaine.

La plupart des travaux ont été accomplis, c'est-à-dire que ces avoirs ont été liquidés et les recettes distribuées. Notre part, en 1950, s'élevait à \$6,988.

M. STICK: Et vous dites que l'Agence disparaîtra graduellement?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. GRAYDON: Les gens qui ont perdu des biens personnels au Canada, dans des circonstances semblables au coulage de l'*Athenia*, recevront-ils quelque chose? Sont-ils dédommagés par l'État ou par une organisation quelconque, ou leur faudrait-il attendre que la Russie soit prête à signer un traité de paix?

Le TÉMOIN: Je vais être obligé de demander à M. Moran de vous répondre, parce qu'il est plus au courant que moi de la situation.

M. MORAN: Un citoyen canadien peut formuler deux sortes de réclamations: une demande de restitution de biens ou une demande de compensation pour pertes ou dommages.

Les réclamations de la première catégorie ont été transmises, sur réception, au gouvernement intéressé et, dans bien des cas, il y a eu restitution.

Dans le cas des demandes de compensation pour perte ou dommages, la réclamation a été déposée chez le Séquestre et sera acquittée, en tout ou en partie, suivant les arrangements conclus. Il est possible qu'il y ait un fonds composé des valeurs des anciens pays ennemis.

M. GRAYDON: Comme l'Allemagne? Nous essayons actuellement de remettre l'Allemagne en bonne posture. Allons-nous exiger d'elle des réparations de guerre, tout en essayant de la faire réarmer? Quelle est exactement la situation?

M. MORAN: Dans le cas de l'Allemagne, l'Agence interalliée a choisi 1,800 de ses usines industrielles, qui devaient être démontées et servir comme réparations. Les divers pays membres furent informés, et les détails et spécifications relatifs à ces usines leur furent également fournis. Ces données ont été publiées aussi au Canada. Ici, on ne s'est intéressé qu'à une seule de ces usines. Une compagnie d'aluminium a envoyé des hommes pour inspecter cette usine, qui était située en Allemagne occidentale. Mais, à la suite de l'inspection, on a décidé que l'usine n'en valait pas la peine, parce que les chaudières n'étaient pas ce qu'il fallait, ou pour quelque autre motif.

Nous avons reçu des devises étrangères à la suite de la réalisation des avoirs allemands situés à l'extérieur du pays. Le cas le plus récent est celui de l'Espagne: environ 17 millions de pesetas ont été attribués au Canada et constituent notre part des avoirs allemands en Espagne.

M. COLDWELL: Qui était propriétaire de cette usine d'aluminium? Était-ce une filiale de l'*Aluminum Company of Canada*?

M. MORAN: Non, monsieur.

M. STICK: Et les avoirs allemands au Canada?

M. MORAN: Ils sont détenus par le Séquestre canadien.

M. STICK: Contribueront-ils au fonds en question?

M. MORAN: Je l'ignore.